

Département de la Vendée
Arrondissement de La Roche sur Yon
COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

**Conseillers en exercice : 29 - Conseillers présents : 18 - Conseillers votants : 28
Convocation du 2 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Mortagne sur Sèvre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Alain BROCHOIRE, Maire.

Etaient présents : Alain BROCHOIRE, Laurence ROMPION, Amandine BARREAU, Patrice COIRIER, Marie-Dominique MARQUIS, Dominique COUSSEAU, Henia ERNOUL, Sophie JAUD, Arnaud BILLARD, Marina BEAUFRETON, Lydie MICHOT, Frédérique DANCOISNE, Guillaume BROCHARD, Magali FESQUET, Eric BOUTARD, Caroline MALICOT, Cécile BERTRAND, Claude MEL.

Excusés : Evelyne ANNEREAU, Philippe MASSÉ qui a donné procuration à Laurence ROMPION, Damien ROY qui a donné procuration à Dominique COUSSEAU, Olivier SOURICE qui a donné procuration à Claude MEL, Françoise RETAILLEAU qui a donné procuration à Alain BROCHOIRE, Yann POUVREAU qui a donné procuration à Hénia ERNOUL, Vincent BÉNÉTEAU qui a donné procuration à Patrice COIRIER, John REINQUIN qui a donné procuration à Eric BOUTARD, Romain VINCENT qui a donné procuration à Lydie MICHOT, Nicolas MAURICE qui a donné procuration à Marie-Dominique MARQUIS, Jean REIS qui a donné procuration à Amandine BARREAU.

Absents : /

Secrétaire de Séance : Laurence ROMPION

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain BROCHOIRE, Maire.

L'ordre du jour de la présente séance, figurant dans la convocation transmise à chaque conseiller municipal est le suivant :

Monsieur le Maire 1) élection des délégués et des suppléants de la commune de Mortagne sur Sèvre pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

1 – ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DE LA COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire nomme les présents, les absents, les procurations, et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose de nommer comme secrétaire de séance Madame Laurence ROMPION.

Monsieur le Maire ouvre la séance et communique à l'assemblée le nom de chaque liste et sa composition. Puis il déclare le scrutin ouvert.

Il rappelle ensuite que, en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mme Claude MEL ; M. Eric BOUTARD, Mme Amandine BARREAU, Mme Caroline MALICOT.

Il est ensuite procédé au vote, sans débat et à bulletin secret.

Après le vote du dernier conseiller, Monsieur le Maire déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du vote :

-nombre de votants : 28

-nombre de suffrages déclarés nuls : 0

-nombre de suffrages exprimés : 28

Attribution des mandats de délégués :

Après calcul du quotient électoral (nombre de suffrage exprimés /nombre de **délégués** à élire), les mandats sont répartis entre les listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Résultat :

→ Nombre de mandats de délégués pour la liste Alain BROCHOIRE : 15

Attribution des mandats de suppléants :

Après calcul du quotient électoral (nombre de suffrage exprimés /nombre de **suppléants** à élire), les mandats sont répartis entre les listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Résultat :

→ Nombre de mandats de délégués pour la liste Alain BROCHOIRE : 5

Le résultat de l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales figure dans le document annexé aux présentes.

Le Maire

Alain BROCHOIRE